

Déforestation au Cameroun : causes, conséquences et solutions

Jean Nke Ndi¹

Si la démographie et l'agriculture sur brûlis jouent un rôle significatif dans la déforestation du Cameroun, l'exploitation de la forêt et des terres défrichées pour le marché extérieur occupe une place centrale dans la dégradation du milieu et la dépossession des populations agroforestières, en particulier des Pygmées. Les efforts internationaux, nationaux et locaux de régulation doivent s'articuler pour gagner en efficacité.

La protection de l'environnement est devenue depuis quelques décennies, une préoccupation majeure de la communauté internationale. Nombreuses sont les atteintes au milieu ambiant, mais il y en a une dont les conséquences touchent rapidement toute la terre: la disparition des forêts tropicales humides, qui inquiète tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Considérées comme « poumons de la planète » par de nombreux experts, ces forêts offrent, par le mécanisme de la photosynthèse, une production en masse de l'oxygène nécessaire à la vie. L'énorme biodiversité de cet écosystème constitue aussi un stock de richesses utiles tant pour les populations qui y habitent que pour le reste de l'humanité.

L'histoire de la formation des forêts tropicales humides remonte à des milliers d'années (Maley, 1990). Mais la menace qui plane sur

1. Secrétaire exécutif de la Fédération des partis écologistes d'Afrique, chercheur au Centre d'études environnementales et sociales (CEES) de l'université de Yaoundé 1, Cameroun.

elles quant à leur surexploitation, celles d'Afrique spécifiquement, date des débuts de l'expansion coloniale européenne de la fin du 19^e siècle. Leur répartition se résume en trois grands ensembles d'inégale importance. Henri Puig les présente ainsi : « *Le bloc africain, le bloc américain, le bloc du Sud-Est asiatique* » (2001).

Bien que la question de déforestation tropicale touche ces trois grands ensembles, il est à noter que chacun d'eux présente des particularités. En Afrique par exemple, la Côte d'Ivoire est presque complètement déboisée, alors que la République démocratique du Congo a encore une bonne partie de ses forêts intactes. Et même à l'intérieur des pays, la déforestation peut se différencier. Au Cameroun, la province du Centre a déjà perdu la presque totalité de ses forêts, alors que celle de l'Est, bien que sous la coupe, renferme encore un potentiel forestier important. C'est à ce pays situé à cheval entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale que nous allons consacrer cet article.

Adolphe Obam présente ainsi les forêts du Cameroun : « *La superficie totale couverte de forêts denses dans notre pays est estimée à 22 millions d'hectares dont... 16 940 000 hectares de forêt exploitable* » (1992). Si la partie septentrionale du pays vit les affres de la désertification, la partie méridionale par contre recèle de vastes forêts tropicales humides dont certaines font partie du massif forestier du bassin du Congo. Ces forêts, pour de multiples raisons qui seront évoquées plus loin, sont sous la menace d'une disparition programmée.

C'est à la suite d'une présentation générale du Cameroun, dans ses aspects géographiques, économiques, sociopolitiques et historiques, que nous entrerons dans le vif du sujet en présentant les causes ainsi que les acteurs de la déforestation. Ensuite nous nous interrogerons sur les conséquences de ce phénomène, en abordant particulièrement la déstabilisation de la vie quotidienne des populations pygmées qui vivent en symbiose avec le milieu forestier. Enfin, nous analyserons les initiatives, tant intérieures qu'extérieures, qui pourraient donner un espoir de survie aux forêts tropicales humides du Cameroun.

Cameroun : profil historique, géographique, économique, politique...

Le territoire actuel du Cameroun est connu depuis les Carthaginois dont les navigateurs auraient trouvé l'actuel mont

Cameroun en éruption et l'auraient appelé le Char des Dieux. Plus tard au 15^e siècle, ce sont les navigateurs portugais qui, ayant constaté la présence de grandes quantités de crevettes à l'embouchure du fleuve Wouri (là où est construite la ville de Douala), ont baptisé l'endroit Rio dos Camaroes (rivière des crevettes), appellation d'où provient le nom Cameroun.

Lors de la conférence de Berlin en 1884 qui partagea le continent africain entre les puissances européennes, le Cameroun devint colonie allemande. De nombreux explorateurs sillonnèrent le pays, du sud au nord, pour mieux évaluer ses richesses en vue de leur exploitation. Les écrits de Curt von Morgen (*Durch Kamerun von Süd nach Nord*, 1893, traduits par Laburthe Tolra, 1974) et de Zenker qui publia entre 1891 et 1895 sur différents aspects du site de l'actuelle ville de Yaoundé, avant de s'installer dans la forêt de Bipindi, présentent les potentialités de la nouvelle colonie (Laburthe Tolra, 1970). Ces textes louent déjà l'importance d'une végétation luxuriante, particulièrement dans le sud de la nouvelle colonie allemande.

L'aventure allemande au Cameroun prit fin en 1916, lorsque les colons furent chassés du pays en pleine première guerre mondiale. La colonie fut placée plus tard sous mandat de la Société des Nations et après la deuxième guerre mondiale, sous la tutelle des Nations unies. Il est à noter cependant que suite au départ des Allemands, le Cameroun fut occupé par la France et la Grande-Bretagne dont chacune de ces deux puissances contrôlait une partie du pays. La partie francophone accéda à l'indépendance en 1960 et une année plus tard, les deux entités furent réunifiées.

Le Cameroun couvre une superficie de quelque 475 500 km² pour une population estimée à 18 millions d'habitants. Limitrophe de six pays, dont le Gabon, la Centrafrique, le Congo et la Guinée Équatoriale dont les forêts font aussi partie du bassin forestier du Congo, le pays bénéficie d'une ouverture d'environ 300 kilomètres sur l'océan Atlantique. Son relief est très contrasté avec notamment de basses plaines au nord, de hauts plateaux au centre, des plaines côtières et de hautes terres volcaniques dans la partie occidentale.

Deux grands types de climat prévalent au Cameroun : dans la partie septentrionale, un climat tropical sec, limité à une longue saison sèche et une courte saison de pluies ; dans la partie méridionale, un climat équatorial avec quatre saisons dans l'année. Sans parler des variantes découlant de paramètres comme la continentalité ou

le relief. La végétation est aussi variée : le nord est couvert de steppes, l'ouest est le domaine des savanes et des forêts claires, et toute la partie sud, celui des forêts tropicales humides. Les cours d'eau sont très nombreux dans le pays, notamment dans le sud tropical humide aux multiples précipitations. La plupart prennent naissance sur le plateau central de l'Adamaoua que l'on qualifie souvent de « château d'eau » du Cameroun.

Bien que les industries de transformation soient de plus en plus présentes dans l'économie camerounaise tout comme le pétrole, son support principal reste l'agriculture et l'exploitation forestière qui emploient une importante quantité d'actifs dans le pays, plus de 60 % de la population active, et représentaient 42 % du produit intérieur brut fin des années 1990. Ces deux secteurs, agriculture et forêts, restent liés par le fait qu'un bon nombre de denrées agricoles d'exportation sont produites dans des espaces anciennement occupés par des forêts, c'est le cas notamment du cacaoyer, du palmier à huile, de l'hévéa, etc.

Le Cameroun est une république laïque avec un régime présidentiel. Le multipartisme y a été réinstauré en 1990. Depuis 1996, une nouvelle Constitution a été votée avec notamment la création d'un sénat et le découpage du pays en régions. Mais on attend toujours son application intégrale, preuve qu'il y a encore de nombreux efforts à réaliser sur le plan démocratique. En témoigne aussi l'amendement constitutionnel du 10 avril 2008, qui abroge la limitation de mandat pour le président de la république. Malgré le multipartisme, les élections sont toujours entachées de nombreuses irrégularités, maintenant coûte que coûte le parti au pouvoir en place.

Le respect des droits humains, tout comme la bonne gouvernance, ont encore du chemin à faire. Les rapports d'Amnesty International, de Human Rights Watch et d'autres organisations présentent depuis plusieurs années un nombre important de cas de violations de droits humains au Cameroun. Transparency International de son côté, a plébiscité trois fois le Cameroun comme champion du monde de corruption lors des dix dernières années. Ces précisions sur les droits humains et la bonne gouvernance sont de très bons indicateurs sur les questions de forêt au Cameroun, car les droits des populations dans les zones d'exploitation forestière ne sont jamais respectés et le manque de transparence dans la gestion des fonds générés est avéré.

La population camerounaise est très jeune, 44 % de celle-ci a moins de 15 ans d'âge. Le taux d'urbanisation augmente sans cesse malgré le taux de chômage assez élevé dans le pays, cela explique en partie l'énorme pression qui pèse sur l'écosystème forestier, pour raison de ravitaillement des centres urbains en différentes ressources. De plus en plus, des jeunes diplômés sans emploi font de « l'exode urbain » pour se tourner vers des activités rurales, les régions à fortes potentialités forestières sont souvent les plus prisées, et l'écosystème forestier en fait les frais.

Causes de la déforestation au Cameroun

Les causes de la déforestation au Cameroun sont multiples. Nous nous focaliserons ici, dans une perspective historique, sur les plus importantes.

Agriculture itinérante sur brûlis

Bien avant la colonisation européenne, les régions du Cameroun méridional couvertes des forêts tropicales humides étaient déjà habitées par des populations pygmées vivant d'activités de prédation, mais aussi des Bantou dont la pratique traditionnelle principale était l'agriculture itinérante sur brûlis. Cela reste valable jusqu'à nos jours. Le système consiste à couper un pan de forêt que l'on nettoie par le feu pendant la saison sèche, avant la préparation du terrain et la mise en culture durant la saison des pluies. Après deux ou trois années d'exploitation de la surface en question, on recommence le même procédé dans un autre site forestier, laissant le précédent en jachère pour un certain nombre d'années, afin de laisser se reconstruire le couvert végétal et de redonner de la fertilité au sol.

Ce système de brûlis est connu dans toutes les régions tropicales de forêt humide. Henri Puig le décrit ainsi : *« Il consiste à défricher, brûler et cultiver tant que la production agricole est satisfaisante, puis à abandonner la parcelle et aller cultiver ailleurs. L'expression agriculture itinérante sur brûlis recouvre donc des systèmes de production végétale dans lesquels une phase de culture de durée variable, souvent courte, alterne avec une période de jachère, souvent longue, beaucoup plus que la durée de culture »* (2001).

Cette méthode culturale, avec le poids démographique faible de cette région il y a plus d'un siècle, ne constituait aucunement une menace pour l'écosystème forestier. En outre, il s'agissait d'agriculture d'autoconsommation. Il fallait attendre parfois plus de cinq

décennies pour revenir sur les espaces qui avaient été laissés en jachère. Mais l'augmentation rapide de la population, ainsi qu'une production tournée vers le marché extérieur, ne laissent plus assez de temps aux périodes de jachère pour reconstituer le couvert végétal. Cela a de fait transformé de nombreuses régions de forêts tropicales humides en forêts claires ou tout simplement en savane (cas du département de la Lékoué au centre du Cameroun).

Agriculture d'exploitation

L'une des grandes innovations de la colonisation européenne en Afrique fut l'apport des cultures de rente dans le système local de production, mettant en route l'économie monétaire. Celle-ci n'était que naissante dans la région de Douala où étaient déjà installées quelques firmes anglaises et allemandes avant que le Cameroun ne devienne officiellement colonie allemande. Un certain nombre de produits agricoles, ne pouvant être cultivés sous les latitudes européennes pour des contraintes climatiques, avaient plutôt comme terrain de production la zone de forêts tropicales humides. Comme dans la plupart des colonies européennes en Afrique, le Cameroun, devenu colonie allemande en 1884, fut donc aussi un territoire où se développèrent de nombreuses plantations de cultures de rente.

Dès le début du 20^e siècle, les forêts du sud-ouest du pays ont laissé rapidement place aux plantations de cacaoyers, de palmiers à huile et d'hévéas. Ces plantations, tenues tant par de petits paysans que par de grandes entreprises, ont progressivement pris de l'ampleur pour couvrir l'ensemble de la région qui a ainsi perdu la quasi-totalité de ses forêts, à l'exception de la région de Korup d'un accès trop difficile, transformée bien plus tard (en 1986) en « parc national de Korup » par décret présidentiel. Depuis les indépendances, la CDC (Cameroon Development Corporation), entreprise publique et deuxième employeur du pays après l'État, a diversifié les cultures de rente dans toute la zone. Cela ne donne aucun espoir pour la recolonisation de ces terres par les forêts.

La situation est quasi identique pour la zone du littoral où, avant même l'indépendance du pays, des plantations industrielles, notamment celles des palmiers à huile et d'hévéas ont progressivement remplacé les forêts. La situation ne s'est donc guère améliorée pour les forêts encore existantes. L'État, pour renforcer ses priorités dans la production agricole avec sa politique dite de la « *révolution verte* » après 1972, a fait créer des entreprises publiques comme Socapalm

(palmier à huile), Hevecam (hévéa). Avec les plans d'ajustement structurel imposés dans les années 1990 par les institutions de Bretton Woods, ces entreprises ont été privatisées et les nouveaux propriétaires n'ont pas hésité à couper de vastes étendues de forêt pour l'extension de leurs plantations.

Contrairement aux régions forestières proches du littoral qui ont vu se développer des plantations capitalistes, à l'exception des forêts de la région d'Eséka avec les palmeraies de la Socapalm, celles de l'intérieur sont le domaine de petits producteurs. Dès le début du 20^e siècle déjà, le colon allemand Zenker avait créé de petites plantations d'hévéas et de cacaoyers dans la région de Bipindi, au cœur d'une épaisse forêt qui n'a cessé de se dégrader. Toujours dans l'actuelle province du Sud se sont développées de nombreuses plantations paysannes de cacaoyers qui ont fait du Cameroun un des plus grands producteurs africains de cette denrée, aux côtés de l'intouchable Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria.

La province du Centre n'a pas été épargnée par l'invasion de cette culture du cacaoyer qui a remplacé la quasi-totalité des forêts humides de l'actuel département de la Lékié depuis les années 1950. La conquête des forêts humides pour ces plantations de cacaoyers continue d'ailleurs avec le département du Mbam et Kim qui fait frontière avec la zone soudano-sahélienne, et dont les nouveaux colons viennent notamment des anciennes régions de production de cacaoyers qui n'ont plus de forêts.

Explosion démographique

En trois décennies, la population camerounaise a plus que doublé². Cette croissance démographique a un lien direct avec l'exploitation des ressources naturelles. Les forêts tropicales humides du Cameroun, dont l'importance en matière de biodiversité est établie, subissent une pression croissante, non seulement du fait des besoins de nutrition directe des populations locales, mais aussi en raison de l'exploitation de certaines ressources destinées au marché qui procure des revenus monétaires.

Le braconnage, considéré comme une des causes de la déforestation, est lié à cette forte augmentation de la population. La dissémination de certaines espèces végétales par le canal de certaines

2. La population camerounaise était de 7,1 millions d'habitants au recensement d'avril 1976 pour 18 millions actuellement.

espèces animales (zoochorie) devient problématique avec ce braconnage. L'extinction de certains animaux prisés par les chasseurs est donc indirectement responsable de la disparition d'espèces végétales.

L'abondance des ressources des écosystèmes forestiers, dont témoignent d'innombrables illustrations (Malaisse, 1997 ; Eyog *et al.*, 2006), fait la richesse de ces milieux. Dans les villes en croissance continue, les constructions sont habituellement faites de matériaux tirés des forêts humides. Compte tenu de la pauvreté dans laquelle sont plongés la plupart des citoyens, le bois de chauffe reste la principale source d'énergie utilisée, d'où des déboisements accentués perpétrés dans les périphéries des villes comme Yaoundé. De nouvelles formes de cuisson qui reposent sur l'utilisation du charbon de bois (poisson et viande braisés, etc.) en milieu urbain créent un besoin supplémentaire en produits ligneux de l'écosystème forestier local. Auparavant, le bois de chauffe était constitué de bois mort ramassé dans les forêts. De nos jours, dans les périphéries des grandes villes, des arbres sont abattus et débités pour la vente directe ou alors pour la transformation en charbon.

Exploitation commerciale de la forêt

Deux types d'exploitation commerciale de la forêt coexistent au Cameroun. Le premier type, de grande envergure, est l'exploitation industrielle par des entreprises occidentales. Elle date de l'époque coloniale et est tournée vers l'approvisionnement des marchés extérieurs. Le deuxième type, souvent qualifié de « sauvage », est l'œuvre de petits exploitants locaux, orientés vers l'approvisionnement des grands centres urbains du pays, pour des travaux de construction divers.

Depuis quelques décennies, les grands centres urbains du Cameroun, principalement Douala (environ 2,5 millions d'habitants) et Yaoundé (environ 2 millions d'habitants), ont connu un développement spatial sans précédent. Les constructions dans ces nouvelles mégapoles, qui sont en fait des habitats spontanés, nécessitent ainsi un ravitaillement important en produits ligneux, matériaux les plus utilisés pour ce type de construction au Cameroun. Des marchés importants se sont ainsi développés, devenant de grands centres de négoce pour les produits d'exploitation forestière destinés à la construction. À Yaoundé par exemple, le marché du bois du quartier Messa est alimenté par les provinces du Centre, du Sud

et de l'Est. Autant de régions qui souffrent de déforestation accentuée. Souvent, les zones d'exploitation commerciale locale sont des anciens sites d'exploitation industrielle, ce qui ne laisse aucune possibilité à ces forêts de se régénérer.

Les forêts tropicales humides du Cameroun sont soumises à une exploitation industrielle depuis les premières décennies de la colonisation du pays. Au début, en raison d'une technologie encore vétuste, l'ampleur de cette exploitation n'était bien évidemment pas celle que le pays allait connaître par la suite. Depuis un peu plus de trente ans, des concessions ont été accordées à une soixantaine d'entreprises³ issues au départ de pays européens (France, Allemagne, Italie...) et ensuite asiatiques, pour exploiter les forêts du pays. Certains nationaux sont entrés dans cette filière, mais habituellement par le concours de partenaires du Nord qui n'apparaissent pas officiellement dans les registres d'exploitation.

Au départ, cette exploitation était confinée dans les forêts littorales pour des facilités d'acheminement vers les ports de Douala ou de Kribi. Au fur et à mesure que ces forêts littorales se sont appauvries, l'exploitation s'est tournée vers le centre et surtout vers l'est du pays dont l'enclavement a longtemps été un facteur limitant pour la coupe de ces forêts, mais qui regorge d'importantes potentialités. Les moyens techniques et technologiques se modernisant, l'exploitation des forêts camerounaises s'est accélérée, tout comme d'ailleurs celle des autres forêts des pays de la région. Ces forêts sont réputées pour leur grande biodiversité, d'où le nombre élevé d'essences qui y sont exploitées : quarante sur un potentiel d'environ trois cents essences exploitables (estimation de Letouzey cité par Obam, 1992). Mais trois essences représentent plus de la moitié des volumes exploités. Il s'agit de l'ayous (*triplochiton scleroxylon*), de l'azobé (*lophira alata*) et du sappeli (*entandrophragma cylindricum*).

Une des énigmes difficiles à déchiffrer dans cette exploitation est le volume de bois effectivement sorti des forêts camerounaises. L'absence de contrôle ou le laxisme des services (in)compétents ne permet pas de chiffrer réellement les quantités exploitées. Certaines essences coupées, de par leur importante dimension, rendent difficile l'extraction de leur lieu de coupe, ou alors n'arrivent jamais

3. 58 entreprises répertoriées par Adolphe Obam pendant l'exercice 1989-1990.

à destination au port, en raison de défaillances mécaniques des camions grumiers.

L'exploitation des plantes médicinales à des fins d'exportation prend elle aussi de plus en plus d'ampleur au Cameroun. La quête de certains de ces produits, tels les fruits de strophantus provenant des lianes qui prennent pour support des arbres, nécessite souvent la destruction de ces derniers, méthode qui ne peut garantir une meilleure préservation des forêts.

Conséquences de la déforestation au Cameroun

La disparition des forêts tropicales entraîne de nombreux changements, le plus souvent néfastes. Les conséquences se vivent tant dans les milieux jadis occupés par cet écosystème qu'ailleurs. Comme pour la plupart des questions d'environnement, ces conséquences, pour certains aspects, ne connaissent pas de frontières nationales.

Diminution de la biodiversité

L'une des premières conséquences constatées de l'exploitation de la forêt au Cameroun est l'appauvrissement de la biodiversité. Ainsi, de nombreuses espèces utilisées dans la pharmacopée des populations locales sont désormais introuvables. Cela peut expliquer en partie la sollicitation décroissante de la médecine naturelle par ces habitants qui se tournent davantage vers la médecine moderne, malgré leur manque de moyens financiers pour accéder à cette dernière forme de soins.

Lorsque l'exploitation forestière débute dans telle ou telle région, certaines espèces de bois sont très prisées des entreprises auxquelles l'État a accordé des concessions. Quand ces essences en viennent à se raréfier au fil des coupes, d'autres espèces commencent alors à faire les frais de l'exploitation. Cet écrémage progressif du couvert forestier participe à la diminution de la biodiversité sur le long terme.

Perte de fertilité des sols

Le climat tropical humide est caractérisé par l'abondance et la violence des précipitations. La déforestation dans ce milieu entraîne le lessivage des sols, ce qui provoque la baisse de leur fertilité et une difficile reconstitution de l'humus qui reste très mince. Dans de pareilles conditions, les sols deviennent peu propices pour soutenir

une épaisse et dense végétation. Cette situation ne permet donc pas la régénération des forêts et rend aussi les sols peu fertiles pour les activités agricoles, dont certaines des cultures apporteraient pourtant de nouvelles substances nutritives.

Diminution de production d'oxygène

Par le mécanisme de la photosynthèse qui permet aux plantes exposées à la lumière de produire l'oxygène vital aux êtres vivants, la réduction du potentiel végétal fait augmenter l'effet de serre par une surproduction de gaz carbonique, ce qui accentue aussi le réchauffement climatique, et indirectement la désertification (*Alternatives Sud*, 2006). La déforestation tropicale est ainsi une cause et en même temps une conséquence des changements climatiques qui entraînent le dégel des calottes polaires, d'où l'augmentation du niveau des mers et océans. Au niveau local, ces changements climatiques sont responsables de la perturbation des modes de vie traditionnelle des populations. Les Pygmées en sont actuellement les premières victimes.

Baisse de production de certaines cultures de rente

Les forêts tropicales humides sont un écosystème propice à certaines cultures. Parmi les principales productions de rente du Cameroun, il y en a comme le cacaoyer qui ne s'adapte qu'à ce milieu. Pendant plusieurs décennies, ce produit d'exportation a longtemps été considéré comme principal pourvoyeur de devises du pays. Il n'a été détrôné que par l'exploitation forestière et le pétrole. Des milliers de familles tirent l'essentiel de leurs revenus de la production et de la vente du cacao. La disparition de l'écosystème forestier constitue un véritable drame pour toutes ces personnes totalement dépendantes de la production de cette denrée pour l'obtention de revenus monétaires.

Le cas du département de la Léké au centre du Cameroun est significatif. Pendant longtemps un des principaux producteurs de cacao au Cameroun, ce département détient aussi l'une des densités de population les plus élevées du pays. La conséquence directe de cette situation a été l'abattage des forêts pour les plantations de cacaoyers. Ces dernières ayant vieilli, et par manque d'autres forêts pour de nouvelles plantations, les producteurs de cacao de la Léké ont investi, par un front pionnier évolutif, les forêts du Mbam et Kim, département situé sur l'autre rive du fleuve Sanaga qui sépare les

deux départements. Cette migration est à l'origine de nombreuses tensions sociales opposant ces nouveaux « allochtones » aux populations autochtones.

Cet exemple illustre bien comment à partir de la recherche du maintien d'un pouvoir d'achat provenant d'un produit issu du milieu forestier, on peut se retrouver avec une chaîne de conséquences qui touchent des domaines sociaux et environnementaux très variés.

Dégradation des voies de communication

Le développement des pays du Sud passe par la qualité des voies de communication, ainsi que par la sécurité qui y est liée. Le constat qui saute aux yeux dans les zones d'exploitation forestière au Cameroun est l'état de délabrement des infrastructures routières et ferroviaires, causé essentiellement par le transport des grumes. Les routes sont habituellement défoncées et quasi inaccessibles aux petites voitures, surtout en saison de pluies pour les axes en terre battue. Les ponts qui enjambent les nombreux cours d'eau et rivières qui traversent les régions couvertes de forêts tropicales humides, sont souvent en mauvais état, cassés ou ébranlés, ce qui ne permet pas des passages sans risques aux usagers de transport personnel ou collectif. Les axes bitumés utilisés par les camions grumiers subissent aussi une grande dégradation. L'exemple type est le tronçon Yaoundé-Douala par lequel passent quotidiennement des centaines de ces mastodontes qui affectent l'état de la route et provoquent de nombreux accidents.

Le chemin de fer, notamment l'axe transcamerounais (Douala-Yaoundé-Ngaoundéré), n'est pas en reste. La gare de Belabo située sur ce tronçon est le point de départ d'une partie des grumes exploitées dans les forêts de l'est du Cameroun, vers le port de Douala. Les convois, à tonnage très élevé, déstabilisent les voies de chemins de fer non adaptées. En attestent les nombreux déraillements aux conséquences sociales et économiques souvent dramatiques.

De l'abattage jusqu'au chargement des grumes dans les bateaux en passant par les pistes des grumiers, de multiples accidents endeuillent de nombreuses familles qui ne tirent souvent aucun profit de ce massacre forestier. Les accidents de camions de Yopougon en Côte d'Ivoire et de Mutengene au Cameroun en particulier, qui avaient fait chacun des dizaines de victimes, ont marqué les mémoires.

Conséquences spécifiques sur les Pygmées

Les Pygmées sont les populations de référence pour l'écosystème des forêts tropicales humides en Afrique centrale. Au Cameroun comme dans le reste des pays de la région qui les abrite, on les considère à tort ou à raison comme les premiers habitants. Les liens symbiotiques qu'ils entretiennent avec les forêts restent difficiles à rompre. Malgré les politiques de sédentarisation menées par les pouvoirs publics, les églises et les ONG qui les exhortent à se fixer dans des villages le long des routes, les populations pygmées ont encore toutes leurs activités tournées vers le milieu forestier.

La dégradation de ce dernier affecte complètement leur vie quotidienne. Les conséquences de cette évolution sont incalculables pour ces populations qui semblent faire corps avec l'écosystème naturel qui les abrite et dont elles dépendent. Leur mode de vie est indirectement responsable de l'extension de l'écosystème forestier. Car ce mode de vie des Pygmées exploite la forêt sans l'agresser, ce qui permet son maintien et une facile régénération naturelle.

Traditionnellement chasseurs – récolteurs, les Pygmées font très peu d'agriculture pour eux-mêmes. Ils prélèvent leurs ressources alimentaires dans la forêt, de sa faune ou de sa flore. L'immense biodiversité qui caractérise ce milieu empêche de réaliser ici une énumération exhaustive des produits prélevés pour et par le mode de vie séculaire des Pygmées, que d'autres qualifient à tort « de subsistance ». Les populations pygmées n'en souffrent réellement que depuis la montée en puissance d'une exploitation extérieure et non durable de la forêt. Leurs principales inquiétudes proviennent donc aujourd'hui du fait que ces forêts connaissent un rythme d'exploitation sans précédent, par d'autres acteurs, qui risque de faire disparaître un certain nombre de ressources qui leur sont vitales.

Notamment en matière de pharmacopée (Nke Ndi, 2006) : populations pauvres sans ressources monétaires, les Pygmées souffrent de l'appauvrissement de la biodiversité, dont le résultat direct est la diminution des espèces utilisées pour les soins de santé, et l'effet indirect, des taux de mortalité très élevés et une menace de disparition à terme de ces minorités démographiques. Le domaine culturel n'est pas en reste. Il connaît un appauvrissement sans précédent. Les cultures des populations forestières des régions tropicales reposent sur leur flore et leur faune spécifiques. Exemple concret : certains villages du sud sont aujourd'hui sans

tambours. Ce n'est en effet pas dans n'importe quel arbre que l'on peut fabriquer cet instrument...

Pistes de solutions à la question de la déforestation au Cameroun

La déforestation tropicale est une question très complexe dont les solutions ne peuvent être simples. Aussi, pensons-nous qu'il serait utile d'investiguer à plusieurs niveaux pour une combinaison d'approches pouvant permettre une utilisation efficace et une meilleure rentabilité pour les différents acteurs intervenant dans ce milieu. Nous proposons ainsi trois niveaux d'intervention, dont chacun a une responsabilité certaine pour la sauvegarde des forêts tropicales humides du Cameroun : la communauté internationale, l'État avec ses différents services compétents sur la question des forêts, et le niveau de base constitué des collectivités villageoises et des individus.

Ces trois niveaux gagneraient à « vibrer en phase » pour pouvoir continuer à jouir des ressources de l'écosystème forestier. Mais l'incohérence entre discours et pratiques entrave encore les nombreux efforts réellement consentis pour la sauvegarde des forêts tropicales humides. Question épineuse parmi d'autres, les effets en termes de déboisement et de pouvoir d'achat des populations forestières, de l'évolution des prix auxquels les pays riches achètent les produits en provenance des forêts tropicales...

Communauté internationale et préservation des forêts tropicales

Depuis Stockholm en 1972, les Nations unies, principale instance de la communauté internationale, prennent de plus en plus d'initiatives sur les questions d'environnement. La protection des forêts tropicales, dont le rôle est déterminant pour l'équilibre des climats qui connaissent des changements sensibles depuis quelques décennies, est devenue une priorité qui n'interpelle pas seulement les dirigeants des pays qui les abritent.

Au sommet de Rio en 1992, une convention sur la protection de la biodiversité, à ratifier par les États, fut adoptée. La discussion de cette convention porta significativement sur l'importance du rôle joué par les forêts tropicales humides au niveau planétaire, dans ses aspects économiques, culturels, scientifiques, etc. Depuis lors hélas, nombreux sont les États qui ne respectent pas les principes de cette règle commune, même parmi ceux qui l'ont ratifiée.

En 1997, le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre, visait aussi indirectement la protection des forêts tropicales. Plus de dix ans après, et malgré le fait que ce protocole soit entré en vigueur en février 2005, l'État le plus grand producteur de ces gaz, les États-Unis, ne l'a toujours pas ratifié. Indicateur parmi tant d'autres que malgré l'engagement international pour sauvegarder cet écosystème, les intérêts économiques dominants continuent à prévaloir, surtout pour ceux qui ne vivent pas au quotidien *in situ*, les affres de cette calamité. Souvent, même les populations vivant dans ces milieux, témoins directs de leur dégradation, sont réticentes aux grands discours conservationnistes portant sur les forêts tropicales. Mues par des intérêts de survie à court terme, elles accentuent elles-mêmes les dégâts par des pratiques irresponsables d'exploitation de ces forêts.

Dix ans après le sommet de Rio, fut organisé à Johannesburg un autre sommet axé sur le développement durable. Différents antagonismes (pays développés vs pays sous-développés, Europe vs États-Unis, etc.) ont émaillé les débats. Sur fond de tant de désaccords, le développement durable apparaît comme un objectif inaccessible. En particulier pour les petits paysans des forêts tropicales qui assistent à la fois à la disparition progressive de leur milieu et à la baisse de leur pouvoir d'achat, qui les plongent davantage encore dans la misère.

La sauvegarde des forêts tropicales humides en général, et notamment celles du bassin du Congo dont font partie celles du Cameroun en particulier, passe par le respect par tous, des différents accords internationaux touchant de près ou de loin cet écosystème. Les règles d'un commerce international équitable sont aussi nécessaires, tout comme le respect des droits humains dans les pays abritant ces forêts ; ce sont en effet là d'autres préalables qui jouent un rôle important dans l'exploitation et surtout la préservation de cet écosystème.

Politiques de préservation des forêts par les pouvoirs publics au Cameroun

Les politiques de conservation de l'écosystème forestier au Cameroun datent de l'époque coloniale dont une des caractéristiques, consistait à dupliquer dans les colonies, ce qui était en vigueur dans la métropole. C'est dans ce sens qu'avant l'indépendance du Cameroun, les autorités coloniales, tant dans la partie

sous domination française, que celles sous domination britannique, avaient créé de nombreuses réserves forestières et de faune à des fins conservacionnistes (Gartlan, 1989). À cette époque, les problèmes de dégradation des forêts étaient encore insignifiants, grâce notamment au mode de vie des populations dont les pratiques culturelles contenaient toujours un souci de conservation des milieux.

Après l'accession à la souveraineté nationale, les pouvoirs publics du Cameroun ont gardé la base institutionnelle léguée par la colonisation pour la préservation des forêts. Mais face au besoin de devises pour la construction d'infrastructures et le paiement du personnel de la fonction publique, l'État dû opérer des choix pour trouver les moyens financiers nécessaires à la relance de son économie. Le milieu forestier et ses ressources furent sollicités pour faire face à ces besoins.

L'économie du jeune État fut basée sur le secteur agricole dominé par la cacaoculture qui se pratique en milieu de forêt dense. Des organismes d'État à vocation agricole furent créés, pour le financement et l'augmentation de la production, souvent au détriment de l'écosystème forestier : Sodecao (Société de développement du cacao), Sodenkam (Société de développement agro-industriel du Nkam), Fonader (Fonds national de développement rural), Socapalm (Société camerounaise de palmeraie), Hevecam (Société de développement de la culture d'hévéa au Cameroun), etc.

Pour augmenter ses revenus toujours insuffisants, l'État devint aussi exploitant forestier, par la création en 1975 de la Sofibel (Société forestière et industrielle de Belabo) qui devait exploiter le riche potentiel ligneux de la province de l'Est. La transformation industrielle des grumes en planches, panneaux et autres produits finis se faisait à Belabo, afin d'être transférés par voie ferroviaire vers Yaoundé et surtout vers Douala d'où on pouvait les exporter. Le revers de la médaille de cette évolution fut la perte progressive des espaces forestiers du pays, d'où par la suite un revirement de l'État, avec la création d'organismes ayant pour vocation la régénération et la gestion durable des forêts.

En trois décennies, l'État camerounais a créé tour à tour pour le maintien de ses forêts, le Fonds forestier et piscicole au début des années 1970, remplacé par l'Onaref (Office national de régénération des forêts) en 1982, qui disparut pour laisser la place en 1990 à l'Onadef (Office national de développement des forêts), et qui s'est lui-même éclipsé pour faire place en 2002 à l'Anafor (Agence

nationale d'appui au développement forestier). Il faut ajouter à ces quatre organismes un cinquième, le Cenadefor (Centre national du développement forestier) qui avait pour mission de réaliser des inventaires forestiers dans le pays (1981-1985). Cette succession d'organismes publics créés pour la seule gestion des forêts camerounaises, est sans doute une preuve que la menace qui pèse est loin d'être neutralisée. La gestion des problèmes semble relever d'une navigation à vue par un pouvoir qui ne parvient pas à trouver une solution durable, planifiée sur le long terme par une instance stable.

La question de la préservation des forêts au Cameroun a également fait l'objet, depuis l'indépendance du pays, de plusieurs lois. La dernière en date (1993), rédigée pour se conformer à la législation internationale (convention de Rio sur la biodiversité de 1992, etc.), semble être en déphasage avec l'organisation sociale et les préoccupations des populations vivant en milieu forestier. Comme Antoine Lassagne l'indique : « *La Banque mondiale a largement contribué à l'élaboration de la loi forestière en fournissant une assistance technique au ministère des Forêts.* » Après l'échec de plusieurs organismes gouvernementaux, l'État camerounais a accepté l'assistance technique extérieure pour l'élaboration de la loi sur les forêts, qui relève pourtant strictement de la compétence de son parlement. Il en va de même d'autres conventions et traités internationaux « facilement » ratifiés par l'État camerounais. Or, le respect de cette loi sur les forêts et d'autres conventions et traités restent toujours ignorés par ceux-là mêmes qui sont chargés de leur application. En pareil cas, l'implication des populations vivant dans cet écosystème forestier devient le dernier recours pour sa préservation.

Paysans des forêts entre pratiques anciennes et situations nouvelles

L'exploitation traditionnelle de l'écosystème forestier camerounais par les populations locales a toujours intégré sa préservation. De nombreuses publications (Carrière, 1999 ; Daou et de Laveleye, 1997 ; Kialo, 2007) analysent ces pratiques culturelles anciennes qui continuent d'ailleurs de nos jours, malgré une orientation prioritairement tournée vers le marché extérieur et non plus vers l'autoconsommation. Cette nouvelle donne combinée à une forte poussée démographique ne garantit plus l'efficacité écologique des systèmes traditionnels de culture.

Depuis l'intensification de l'exploitation industrielle des forêts, en grande partie responsable de la menace qui pèse sur cet écosystème au Cameroun, les populations des zones en question montent de plus en plus au créneau. Les contestations fusent de toutes parts, avec des actions parfois violentes pour faire cesser les coupes (Mimbimi Essono, 2004) ou des procès en justice, souvent plus symboliques (Nke Ndihi, 2005). Nous l'avons expliqué plus haut, le système de corruption en vigueur au Cameroun n'épargne pas la justice. Les exploitants forestiers, souvent de mèche avec les élites proches du régime dans les zones d'exploitation, ont rarement de réelles difficultés avec les forces de l'ordre ou la justice.

La loi forestière adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1993, bien qu'elle soit une commande de l'extérieur, exécutée par le parlement camerounais, laisse un peu de prérogatives aux populations. L'article 37 de cette loi est relatif aux forêts communautaires dont la gestion incombe aux collectivités villageoises qui doivent en disposer à leur gré. Bien que le processus de reconnaissance soit relativement compliqué pour ces populations souvent analphabètes, il y a là des possibilités de renégocier par la base des moyens et méthodes pouvant garantir la sauvegarde des forêts.

Avant la domination coloniale qui a apporté « ses » solutions aux populations soumises de l'Afrique, ces dernières avaient déjà pourtant utilisé des recettes appropriées pour la perpétuation des forêts, notamment par le biais de rites et d'autres attitudes culturelles. Malgré la conversion rapide au christianisme qui leur a demandé de se séparer de leurs objets de paganisme, des populations du sud forestier du Cameroun ont gardé certaines pratiques utiles pour la protection des milieux naturels. Laburthe Tolra, qui a étudié ces aspects en profondeur, démontre dans plusieurs ouvrages qu'il y a survivance de ces pratiques (1981, 1985). Paulin Kialo parle des « *interdits pro forêt* » chez les Pové du Gabon (2007). Le même auteur indique que les Fangs que l'on retrouve au Cameroun, au Gabon et en Guinée Équatoriale, développent aussi des pratiques similaires en faveur des forêts (2008).

Chez les Eton et les Manguissa, ethnies des forêts appartenant au groupe Beti du centre et sud du Cameroun, existe dans leurs traditions depuis des temps très anciens un « service des eaux et forêts », qui opère à travers deux rites principaux, l'un pour les cours d'eau et l'autre pour les terres et les forêts. Malgré le modernisme des services de préservation, certaines communautés villageoises

utilisent donc toujours ces rites qui restent d'actualité. Pour empêcher d'exploiter des forêts ou des terres que l'on veut protéger, ces communautés font planter par un « prêtre » un arbuste appelé *Ndouna* chez les Eton, et *Ndounda* chez les Manguissa (Essomba, 2000). Tout contrevenant s'expose à une paralysie totale qui ne peut être soignée que par un « prêtre » détenant les pouvoirs de cette pratique, ce qui présuppose initiation et enseignement. La crainte de cet arbuste ne se limite pas aux Manguissa et aux Eton ; ses effets sont aussi appréhendés dans certaines ethnies de la rive droite du fleuve Sanaga d'où sont historiquement issus par migration Manguissa et Eton.

Toujours chez ces deux groupes, le rite *Bina* est pratiqué pour les rivières appauvries en ressources halieutiques. Ce rite, également dirigé par un « prêtre » initié et détenteur de certains pouvoirs, consiste à déposer une corbeille contenant écorces, coquillages, etc. dans la rivière. La cérémonie inclut tous les habitants des villages traversés par ladite rivière de l'amont à l'aval, à qui on interdit toute activité de pêche pendant une durée déterminée. Après ce temps, le prêtre convoque les mêmes habitants pour une pêche collective dont les fruits sont partagés. Et l'interdiction est aussitôt levée. Toute personne ne respectant pas cet interdit s'expose à des maladies qui ne peuvent être soignées que par ces prêtres, mais seulement après l'aveu de l'indélicat. D'autres rites similaires existent dans d'autres ethnies au Cameroun.

Certains aspects de la déforestation au Cameroun peuvent donc encore trouver des solutions dans les traditions culturelles mêmes des communautés villageoises concernées. En zone rurale, nombreuses sont les populations qui respectent les interdits, sans par autant renoncer à affronter le gendarme lorsqu'il le faut. Les règles de conservation à l'occidentale sont habituellement inadaptées à la sociologie locale et aux conceptions que les populations des zones à préserver ont de ces milieux. Imposés, les interdits de l'extérieur sont souvent mal compris ou peu au fait des pratiques et des besoins locaux. Les populations ont donc tendance à les contourner, car elles savent aussi que la logistique de contrôle est toujours insuffisante. Les résultats en pareil cas ne peuvent être que négatifs, d'où une remise en question des règles de la conservation moderne dans ce contexte particulier.

Si les deux exemples ci-dessus mentionnés montrent que les populations restent encore très attachées à leur culture, force est

de reconnaître qu'elles ne sont pas insensibles à la modernité apparue depuis la colonisation. Ces populations vivent l'hétéroculture que Bernadin Minko Mve définit ainsi : « *L'hétéroculture désigne une situation duale ; elle se définit par la reconnaissance d'une double référence tradition-modernité. Elle est ce qu'on peut qualifier de bicultures...* » (2003). L'une des pistes à explorer pour la conservation des écosystèmes forestiers au Cameroun consisterait donc bien à moderniser les pratiques traditionnelles et à adapter les méthodes de conservation moderne aux pratiques anciennes des populations.

Bibliographie

- Abega S.C. et Bigombe Logo P. (2006), *La marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- Alternatives Sud* (2006), « Changements climatiques : impasses et perspectives », vol.13, n° 2, Paris/Louvain-la-Neuve, Syllepse/CETRI.
- Bahuchet S., de Maret P., Grenand F. et Grenand P. (2001), *Des forêts et des hommes*, Bruxelles, ULB.
- Bergonzini J-C. et Lanly J-P. (2000), *Les forêts tropicales*, Paris, Cirad/Karthala.
- Bigombe Logo P., Dabire Atamana B. (2003), *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*, Yaoundé, Saint Paul.
- Bigombe Logo P. (dir.) (2004), *Le retournement de l'État forestier*, Yaoundé, Saint Paul.
- Buttout G. (1989), *Les produits forestiers dans l'économie africaine*, Paris, PUF.
- Carrière S. (1999), « *Les orphelins de la forêt* ». *Influence de l'agriculture itinérante sur brûlis des Ntumu et des pratiques agricoles associées sur la dynamique forestière du Sud-Cameroun*, thèse de doctorat « Biologie des populations et écologie », Université de Montpellier.
- Catinot R. (1998), *L'aménagement durable des forêts dense tropicales humides*, Editions Scytale.
- Daou V. Joiris, de Laveleye D. (1997), « Les peuples des forêts tropicales. Systèmes traditionnels et développement rural », *Civilisations*, vol. XLIV-n°1-2, Bruxelles.
- de Namur Ch. (1991), « Aperçu sur la végétation de l'Afrique centrale atlantique », *Aux origines de l'Afrique centrale*, Libreville, CICIBA.
- Essomba J.-M. (2000), « Un arbuste mythique au Cameroun : le *Ndou'nda* », *Mamba Vert*, Ogame de liaison de la défense de l'environnement camerounais, n° 5 et 6, avril-septembre.
- Etoungou P. (2001), *Au cœur de la forêt sans arbres*, Paris, Cultures croisées.
- Eyog Matig O., Ndoye O., Kengue J., Awono A. (2006), *Les fruitiers forestiers comestibles du Cameroun*, Cotonou, International Plant Genetic Resources Institute. c/o ITTA.
- Fondation Friedrich Ebert au Cameroun (1994), *La nouvelle législation forestière au Cameroun*, Yaoundé, 1994.
- Frère L. (2001), *Les mille et une forêts*, Paris, Favre.
- Gartlan S. (1989), *La conservation des écosystèmes forestiers au Cameroun*, Gland, UICN.
- Huetz de Lemps A. (1970), *La végétation de la terre*, Paris, Masson.
- Kialo P. (2007), *Anthropologie de la forêt*, Paris, L'Harmattan.

- Kialo P. (2008), « Les activités forestières de la femme Fang », < www.ethno-web.com/articles >.
- Laburthe Tolra P. (1970), *Yaoundé d'après Zenker*, Annales de la FLSH, Université de Yaoundé, n° 2.
- Laburthe Tolra P. (1974), *A travers le Cameroun du Sud au Nord*, Yaoundé, CLE.
- Laburthe Tolra P. (1981), *Les seigneurs de la forêt*, Paris, Publications de La Sorbonne.
- Laburthe Tolra P. (1985), *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun : les Mystères de la Nuit. Essai sur la religion beti*, Paris, Karthala.
- Lanfranchi R., Scharz D. (1990), *Paysage quaternaire de l'Afrique centrale atlantique*, Paris, Orstom.
- Lassagne A. (2005), « Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise », *Anthropologie et Sociétés*, Université de Laval, Forêts tropicales, vol. 29, n° 1.
- Letouzey R. (1968), *Étude phytogéographique du Cameroun*, Paris, Lechevalier.
- Malaisse F. (1997), *Se nourrir en forêt claire africaine*, CTA - Wageningen, Presses agronomiques de Gembloux.
- Maley J. (1990), « L'histoire récente de la forêt dense humide africaine : essai sur le dynamisme de quelques formations forestières », *Paysage quaternaire de l'Afrique centrale atlantique*, Paris, Orstom.
- Mimbimi Essono P. (2004), « L'exploitation forestière industrielle à Mevo Centre (Département de la Vallée du Ntem-Sud-Cameroun) : conflits, désillusions et désespoirs », in Bigombé Logo P. (dir.), *Le retournement de l'État forestier*, Yaoundé, Presses de l'UCAC.
- Minko Mve B. (2003), *Gabon entre tradition et postmodernité. Dynamique des structures d'accueil Fang*, Paris, L'Harmattan.
- Nguema Obam P. (2005), *Fang du Gabon. Les tambours de la tradition*, Paris, Karthala.
- Nke Ndi J. (1997), « Les hommes et les arbres des régions tropicales victimes de la mondialisation », *Combat Nature*, Périgueux, n° 119, décembre.
- Nke Ndi J. (2005), « Comment peut-on être écologiste en Afrique ? », *Manière de voir – Le Monde diplomatique*, n° 81.
- Nke Ndi J. (2006), « Biodiversité et pharmacopée chez les Pygmées Bakola/Bagyéli », *Actes du colloque de Bamako sur environnement et santé*, Montréal, IEPF, SIFEE.
- Nke Ndi J. (2007), « Forêt des Uns, Terre des Autres : Pygmées et Bantou dans l'occupation traditionnelle d'un espace commun », *Dialogue Nord-Sud*, Louvain-la-Neuve, Centre Placet.
- Nke Ndi J. (2008), « Les Pygmées : un peuple en danger », *Valeurs Vertes-Magazine du développement durable*, Paris, n° 91.
- Obam A. (1992), *Conservation et mise en valeur des forêts au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie nationale.
- Poore D., Sayer J. (1993), *La gestion des régions forestières tropicales humides*, Gland, UICN.
- Puig H. (2001), *La forêt tropicale humide*, Paris, Belin.
- Saugier B. (1996), *Végétation et atmosphère*, Paris, Flammarion.